VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00056** du 26 JUIN 2024
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à
EPA ORSA
Domicilié (e) 2 AVENUE JEAN JAURES
94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation : installation de 5 panneaux pédagogiques dans le cadre du projet de renaturation des Berges de l'Yerres

Sur un terrain sis 87 RUE DU BLANDIN
Cadastré AR328

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 26 JUIN 2024

Le Maire

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES (V.-de-M.) - DAUP

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00056** du 26 JUIN 2024 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,